

ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007 - Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

Les Membres AEDZRP et MNLE à la CSS

1 Le LARRON
44480 DONGES
aedzrp44@gmail.com



objet: communiqué suite à réunion Commission de Suivi de Site du 12 décembre 2024

Madame la Réactrice,
Monsieur le Rédacteur,

APRÈS L'OMERTA LE DENI ...

Le 12 janvier 2024, la Commission de Suivi de Site présidée par le sous-Préfet de Saint Nazaire avait à examiner et porter ses appréciations sur les rapports annuels présentés par les industriels SFDM, ANTARGAZ, et TOTALENERGIES.

Cette rencontre attendue par nos différentes associations comportaient de nombreux sujets à son ordre du jour dont celui de la fuite de Naphta du bac P551 le 21 décembre 2022 ayant entraîné des émissions de benzène, produit cancérigène, mutagène et reprotoxique avéré par le Centre International de Recherche pour le Cancer. La projection de 88 m3 de mousse anti-incendie quant à elle générant la diffusion de PFAS (polluants persistants) dans l'atmosphère, les sols, les eaux souterraines et de surface.

Un communiqué de presse adressé par la Préfecture de Loire Atlantique sitôt la rencontre terminée a de quoi surprendre, d'autant que cet accident aurait pu être évité si les travaux prescrits par la Préfecture par voies d'arrêtés avaient été exécutés.

Alors qu'elle se devait d'en exiger la réalisation, un peu de réserve aurait été de bon aloi.

En effet, l'accident sur le P551 n'est pas dû au hasard mais à un manque de maintenance. Un hélicoptère monté à l'envers entraînant une rotation inversée de l'hélice, une inspection externe détaillée du bac repoussée au delà du délai fixé, un capteur de détection d'hydrocarbure dans la cuvette de rétention qui ne s'est pas déclenché faute d'avoir été réarmé, un bac de rétention dépourvu d'un système d'étanchéité malgré des recommandations signifiées dès 2012 entraînant des infiltrations dans les sols et les eaux souterraines, autant de faits réels tirés du rapport du Bureau d'Étude et d'Analyse sur les Risques Industriels en date du 6 décembre 2023.

Les nombreux rapports commandés par l'industriel aux laboratoires Antéa, Serpol fournissent de multiples données scientifiques. La question étant de savoir si l'utilisation qu'en fait l'industriel reflète la réalité.

Concernant la modélisation relative à l'émission de benzène dans l'atmosphère, la formule utilisée par le laboratoire de l'industriel permet de mesurer l'évaporation d'une nappe d'hydrocarbure à l'air libre. Pour une nappe recouverte de mousse anti-feu, la modélisation dans ce cas semble difficilement réalisable, jetant ainsi un doute sur le calcul des émissions.

Il est par ailleurs étonnant que TOTAL n'ait pas eu recours comme à son habitude à la station météo de Montoir de Bretagne située à 10 m du sol mais à la sienne située à 18 m, entraînant de fait une différence d'appréciation des vents.

Les calculs présentés ne poursuivent qu'un objectif: atténuer les taux d'émissions pour démontrer aux riverains qu'ils ont été très peu affectés.

Déclarer que "les concentrations moyennes simulées" sont restées inférieures au seuil d'exposition en milieu professionnel, seuil qui est de 3250 µg/m³ obligeant le salarié à porter un masque respiratoire relève de la provocation.

Au delà des accidents ponctuels de courte durée, les établissements scientifiques et sanitaires (Santé Publique France, ANSES, INERIS, s'accordent sur des valeurs de type toxicologiques de type "pic de pollution " pour des expositions de 1 à 14 jours (et non pas sur une durée complète de 14 jours comme le sous-entend l'industriel).

C'est exactement la situation vécue sur la commune de Donges. Ce seuil de 30µg/m³ ne pouvait pas ne pas être connu de la cellule de crise. Pourtant, il n'a pas été utilisé, alors qu'il était évident le 22 décembre, que l'accident allait durer plusieurs jours et non pas quelques heures comme voulait le faire croire les premiers communiqués.

Cette surexposition entraîne des effets à long terme. Au delà, les effets sur la production de globules sanguins, le système nerveux et le système immunitaire sont possibles.

Si on peut s'étonner que l'État se congratule qu'il n'y ait pas eu de signalement porté à la connaissance des professionnels concernés ... On peut surtout déplorer que l'ARS n'ait pris aucune mesure de protection et de prévention sanitaire

Le refus de l'exploitant de prendre en compte dans l'étude finale l'ensemble des PFAS et des hydrocarbures pourtant présents sur le secteur et pour certains en quantité importante contribue également à masquer le réel impact de cet accident sur l'environnement.

Ne pas tenir compte de ces polluants dans les sols et les eaux est irresponsable et dangereux.

Les nombreux manquements de l'industriel pour mettre aux normes ces installations, sa volonté de minimiser les effets des pollutions dans et à l'extérieur du site industriel, dupant ainsi les salariés et la population, ont amené les représentants des deux associations (AEDZRP et MNLE) à formuler plusieurs demandes :

- une nouvelle modélisation concernant la qualité de l'air
- la prise en compte de l'ensemble des polluants présents sur le site
- la tenue d'une prochaine CSS en présence notamment d'Air Pays de la Loire et de l'Ineris

Michel FOUCHER

Stéphane BODINER Michel LE CLER

MNLE

AEDZRP